

FLASH Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

CONSEIL SYNDICAL

6 NOVEMBRE

SOMMAIRE

- + Éditorial
- + Agenda social, audiences : MEN, DGESCO, IGEN
- + Rencontre avec le Président de la FAS
- + Le mot de Sirius
- + La page UNSA
- + CAPN du 23 août : 3^o mouvement, entrées dans le corps
- + Retraites 2013
- + Bulletin d'adhésion



**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

La bonne opération pour + de sérénité

© LA FABRIQUE DU DESIGN - +33 1 82 53 80 86 © PHOTOS: Fotolia, Getty Images - Octobre 2012

 www.autonome-solidarite.fr

 www.maif.fr/offreeducation



Là où est le danger, là est ce qui sauve (Friedrich Hölderlin)

Éditorial

Le SNIA-IPR demeure, et de loin, le premier syndicat des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux. Il nous appartient de faire en sorte que le nombre d'adhérents se maintienne à un niveau élevé, près de cinquante pour cent de la profession. Le système éducatif qui ne changera pas sans les enseignants, ne changera pas sans les inspecteurs. Pour que la refondation réussisse et que les 7500 recrutements supplémentaires ne soient pas qu'un changement structurel, il faut que le pédagogique ait toute sa place. Les contenus et les démarches pédagogiques dans la classe n'ont de sens que par l'intelligence des acteurs que nous rencontrons professionnellement. Les marges d'initiative et de liberté, la levée des blocages et des résistances ne peuvent se construire que sur la confiance accordée aux acteurs du système éducatif.

Nous sommes dépositaires d'une responsabilité de promotion et d'affirmation de valeurs universelles, d'approfondissement de principes républicains consolidant la cohésion sociale, ce qui nous fait rencontrer positivement les quinze principes énoncés dans la charte de la laïcité.

GRAND CHELEM : quatre demandes d'audiences formulées, quatre audiences accordées :

- 23 août : Jean-Paul Delahaye, DGESCO
- 28 août : Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale
- 11 septembre : Jean-Yves Daniel, Doyen IGEN
- 25 septembre : Catherine Gaudy, DGRH.

Le conseil syndical du 6 novembre en région parisienne et le congrès de fin mars 2014 en province, valideront les avancées que nous ne manquerons pas d'obtenir.

Roger Keime à Ivry le 20 septembre 2013

CARNET

Nous avons appris avec tristesse la disparition brutale et soudaine au printemps de trois collègues en activité et, au cours de l'été, de deux de nos collègues retraités :

- Evelyne MARTINI, IA-IPR de Lettres en poste à Paris
- Guillaume DUMONT, IA-IPR EVS en poste à Créteil
- Patrick ALT, IA-IPR EVS en poste à Nice

- André LETELLIER qui avait été IPR de mathématiques à CAEN
- Annick VOISIN qui avait été IPR de mathématiques à CRÉTEIL et membre du BN pendant de nombreuses années, en charge notamment de l'annuaire.

Le SNIA-IPR UNSA présente ses très sincères condoléances à leurs familles.

Directeur de la publication :

Roger Keime

Rédacteurs en chef :

Danielle Kunemann

Bernard Lehalle

Impression : **Centr'Imprim**

CCPAP : 0116S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

Compte-rendu de l'audience avec le Ministre, Vincent Peillon, le 28 août 2013

Pour le Ministère : Vincent PEILLON, Bernard LEJEUNE Directeur adjoint de cabinet

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME Président, Bernard LEHALLE Vice-Président, Pascale HERTU, Déléguée Académique de PARIS.

Le Ministre exprime sa satisfaction de recevoir le SNIA-IPR et fait part de sa préoccupation quant aux évolutions des missions des IA-IPR qui les ont, à son sens, éloignés du cœur de métier. Il témoigne de son incompréhension de la situation héritée et demande à ce que nous l'éclairions en toute transparence de propos.

Roger KEIME remercie le Ministre pour cette audience accordée avant la rentrée des élèves. Il fait part de la satisfaction des IA-IPR d'avoir été réunis le 17 mai à la Mutualité : le discours entendu, recentrant les orientations politiques sur les fondamentaux de connaissance et de pédagogie, les valeurs républicaines et l'équité, replaçait clairement les corps d'inspection dans la gouvernance académique.

Roger KEIME témoigne de la bonne réception de cette intervention par les inspecteurs qui retrouvent espoir après une période difficile. Il souligne 3 points de préoccupation sur lesquels le SNIA-IPR souhaiterait échanger avec le Ministre :

- le surcroît de travail engendré par l'arrivée des jeunes professeurs : concours externes, internes, réservés, emplois d'avenir professeurs, contractuels admissibles, etc. ;
- la place des IA -IPR dans la gouvernance académique, en l'absence d'une circulaire de mise en œuvre ;
- l'évolution de carrière des IA-IPR.

Pascale HERTU fait part au Ministre de deux freins qui nuisent à l'action des IA-IPR :

- le manque de moyens pour porter des remédiations aux problèmes détectés lors des inspections. La création de postes de conseillers pédagogiques pour le second degré est évoquée, les professeurs bénéficieraient d'une décharge partielle et pourraient relayer l'action des IA-IPR auprès des professeurs ;
- le peu d'intérêt manifesté par l'Institution ces dernières années pour les contenus de formation, leur mise en œuvre dans la classe et leur nécessaire évaluation par les experts disciplinaires que sont les IA-IPR.

Le Ministre réaffirme sa volonté de recentrer les inspecteurs sur leur cœur de métier : l'accompagnement et l'évaluation des professeurs. Pour cela, ils doivent être aidés par une brigade/équipe de professeurs à même d'intervenir après diagnostic sur le plan de la formation, comme ressource disciplinaire auprès des ESPE et plus globalement pour accompagner les enseignants dans leur parcours de professionnalisation (nouveaux entrants, personnels en difficulté, ...).

La redéfinition des missions des IA-IPR est posée par le ministre : recentrage sur le disciplinaire, le cœur de la classe, les programmes et la formation. L'allègement des missions transversales apparaît également indispensable si l'on reconnaît le temps de travail nécessaire au cœur de mission, tout en restant ouvert à un plan académique de travail des corps d'inspection sur quelques axes de la refondation.

La revalorisation indiciaire et l'ICA ont été abordées et sont en cours d'étude avec la DGESCO (cf. RV du vendredi 23 août) et la DRGH (agenda social).

Concernant la formation des professeurs, Vincent PEILLON réaffirme la nécessité de l'implication des IA-IPR dans les ESPE : il a conscience des difficultés rencontrées. Il souhaite qu'un état des lieux de la participation des IA-IPR dans les ESPE lui soit communiqué et demande au SNIA-IPR de participer au recueil de données académiques en cette matière.

Un échange sur les travaux menés avec les Inspecteurs Généraux dans les Académies sur le cœur de métier, à savoir la pédagogie dans les classes, fait apparaître une baisse importante de ces pratiques à pondérer suivant les disciplines et les académies. L'accroissement des tâches des uns et des autres est évoqué. Le Ministre exprime clairement son souhait d'une implication plus importante de l'inspection générale dans les académies.

Le Ministre questionne sur les raisons du manque d'attractivité du métier d'IA-IPR pour les professeurs agrégés : il veut en comprendre les raisons et entendre notre point de vue bien qu'il dispose déjà d'éléments d'information.

En réponse, Roger KEIME aborde les facteurs géographiques (mobilité géographique contraignante), les conditions statutaires et budgétaires du métier, la charge de travail, le manque de repères de nos missions aujourd'hui très décentrées du contexte disciplinaire vivier, enfin l'évolution de carrière pour des corps d'inspection recrutés de plus en plus jeunes. Le cas des professeurs de CPGE et des universitaires, absents du vivier, a aussi été évoqué.

Le SNIA-IPR exprime le souhait qu'un protocole d'évolution de la carrière des IA-IPR soit acté directement avec le Ministre sur une durée de 3 ans pour améliorer l'attractivité du métier d'IA-IPR avec une augmentation du nombre de postes à la hors classe, la création d'une classe exceptionnelle ou à défaut la création d'un 3^{ème} échelon à la hors classe et une augmentation significative de l'indemnité de charges administratives (l'ICA).

En conclusion, le Ministre propose que les demandes formulées par le SNIA-IPR lors de l'audience lui soient notifiées rapidement par écrit. Un groupe de travail, présidé par Bernard LEJEUNE se réunira dans les prochaines semaines, il devra permettre une clarification et un recentrage des missions des IA-IPR. Le SNIA-IPR y apportera sa contribution.

L'entretien de plus d'une heure s'est déroulé dans un climat chaleureux et d'écoute mutuelle. Il faut en souligner la nouveauté tant de forme que de contenu, qui est à verser au crédit d'un ministre dont les convictions profondes renouent avec les fondamentaux de l'Institution que nous servons.



Compte-rendu de l'audience accordée par la DGESCO

Présents : le Directeur, Jean-Paul Delahaye, les deux chefs de service adjoints, Guy Weiss et Xavier Thurion, la sous-directrice des Lycées, Brigitte Doriath, IGEN, et un conseiller technique représentant la sous-directrice à la performance.

La délégation syndicale, conduite par Roger Keime, Président du SNIA-IPR, était composée de Laurence Cousin-Picheau ; Bernard Leroux, prévu, n'a pas pu se libérer.

L'entrevue a duré un peu plus d'une heure et trois dossiers pour lesquels notre expertise est attendue par M. le ministre Vincent Peillon, ont été abordés successivement :

Formation : la loi promulguée le 9 juillet 2013 et l'arrêté du référentiel de compétences (JO du 19 juillet), précisent un cadre dans lequel les IA IPR ont à jouer leur partition. Pour éviter une dichotomie entre les théoriciens que seraient les universitaires et les praticiens du terrain (IA-IPR et professeurs) il est souhaité d'accorder une attention toute particulière aux apports nécessaires au tronc commun de formation.

La fonction de maître formateur du second degré est interrogée, les bases de texte sont lancées en vue d'aboutir à un encadrement pédagogique qualifié, pérenne et certifié à échéance temporelle visible (courant 2014). Le SNIA IPR sera consulté pour que ces personnels soient recrutés sans reproduction à l'identique de ce qui existe dans le premier degré.

Conseil École/Collège : le décret du 24 juillet 2013 crée ce conseil, qui n'est pas une instance administrative, pour impulser un travail pédagogique commun dans le cycle CM1, CM2, 6°. Il convient de s'inscrire dans la complémentarité socle/programme (cf. la création du Conseil Supérieur des Programmes).

L'expertise des IA IPR est requise pour l'animation pédagogique de ce qui lie l'école élémentaire au collège sans poser la question des structures : l'école primaire (IEN, Directeurs, professeurs des écoles), et le collège (Principal, professeurs) fonctionnent en parité.

Semaine de 4 jours et demi : cette priorité ministérielle visant à porter le nombre d'écoles concernées de 22% (septembre 2013) à 100% (septembre 2014) est réaffirmée, en prenant appui sur les P.E.T- déjà 1100 signés. Les IA IPR détachés dans les fonctions de DASEN doivent s'impliquer fortement pour convaincre enseignants, élus, et associations de parents, à travailler à la mise en place d'une organisation temporelle soucieuse avant tout de favoriser les apprentissages des élèves. Il n'est nullement prévu de « lever le pied » ; une rectrice a été désignée comme responsable d'un groupe national de suivi dont le référent DGESCO est Roger VRAND. Nous, IA-IPR de disciplines, et tout particulièrement pour les collègues EPS, aurons à nous investir pour que le pédagogique constitue la partie essentielle et que les apports complémentaires à l'enseignement obligatoire le soient en cohérence avec les objectifs d'une École de la réussite, exigeante dans ses contenus.

En conclusion, M. le Directeur après avoir évoqué le rôle des DAN (Délégués au Numérique) pour lesquels 23 des 30 postes en académie sont occupés par des collègues IA IPR, rappelle les chantiers évoqués ainsi que trois autres à venir : la question du collège, le dossier de l'éducation prioritaire, le bilan de la réforme des lycées professionnels et des lycées généraux et techniques.

Compte rendu de la Rencontre SNIA-IPR- Doyen de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale

Présents : Jean-Yves DANIEL Doyen de l'IGEN

Anne ARMAND, IGEN, assesseur du Doyen, chargée de la coordination des correspondants académiques.

La délégation syndicale, conduite par Bernard LEHALLE, Vice-Président du SNIA-IPR, était composée de Martine KAVOUDJIAN et Bernard LEROUX, membres du BN.

Le Doyen nous a remis une copie de la lettre des missions 2013-2014, des Inspections Générales (IGEN et IGAENR) et c'est en s'appuyant sur cette lettre qu'il démarre la rencontre.

Il indique que le Ministre a, devant les inspecteurs du second degré réunis à la Mutualité, rappelé l'importance de la relation pédagogique, cœur de la refondation, observée dans la classe. Il a indiqué que cela induisait, dans les académies, une reconnaissance institutionnelle des corps d'inspection. Le Doyen renouvelle le souhait du Ministre d'un travail en commun plus approfondi entre l'inspection générale et les corps d'inspection. Dans la lettre de mission des IG cela se traduit par le paragraphe II-2 qui amorce de nouvelles modalités de travail entre l'Inspection Générale et les corps d'inspection IA-IPR, IEN 1° et 2° degrés. Il s'agit de mettre en œuvre, réellement, un travail commun sur l'une des thématiques définies dans la lettre de mission.

Anne ARMAND, assesseur du Doyen, en charge de la coordination des COAC sur cette question, intervient alors pour préciser qu'il s'agit bien de trouver des modalités de travail nouvelles et différentes qui ne transforment pas les inspecteurs en simple fournisseurs de données. C'est une construction intellectuelle commune pour conduire une étude prospective afin de savoir comment faire évoluer l'École d'aujourd'hui vers celle de demain.

Cette réflexion conjointe ne constitue pas un travail supplémentaire, elle irrigue le travail quotidien auquel elle s'intègre. Le fait que chaque académie définisse, dans chaque thème, la problématique qui correspond le mieux à ses besoins va dans ce sens et s'inscrit naturellement dans les objectifs poursuivis par les PTA.

Quant à la notion de surcharge, il estime que c'est aux recteurs, en lien avec les COAC, de dégager le temps nécessaire pour les inspecteurs, sachant qu'il s'agit de la mise en œuvre de la volonté forte du ministre.

Bernard LEROUX intervient pour faire remarquer que ces nouvelles orientations rencontrent l'attente des IA-IPR, désireux d'un recentrage de leurs missions sur la pédagogie et sur le rétablissement d'un lien intellectuel et fonctionnel avec l'inspection générale. On ne peut que se réjouir de la volonté de redonner du sens et des visées d'appréciation qualitatives à des activités devenues parfois trop techniciste.

Le Doyen confirme qu'il s'agit bien de renouer le lien intellectuel avec les inspecteurs et de restaurer la situation des inspecteurs auprès du recteur.

L'organisation, mise en place autour de lui avec ses assesseurs, traduit cette orientation :

- Viviane BOUYASSE, en charge du socle commun
- François LOUVEAUX, du BAC-3/BAC+3
- Didier MICHEL de l'enseignement technologique
- Anne ARMAND, adjointe au Doyen, responsable de la coordination des nouvelles modalités de travail avec les inspecteurs territoriaux.

Bernard LEHALLE aborde ensuite plusieurs points évoqués par les membres du BN :

- Les difficultés de recrutement d'IA-IPR par voie de concours dans certaines disciplines ;
- Certains avis défavorables de l'Inspection Générale pour le détachement ou la liste d'aptitude dans des disciplines où l'on a recours à des chargés de mission ;
- Le faible nombre de promotions d'IA-IPR dans le corps des Inspecteurs Généraux ;
- La délégation de signature non explicite pour certains sujets d'examens.

Le Doyen prend note et assure le SNIA-IPR d'une prise en compte effective de ces remarques.

Le SNIA-IPR remercie le Doyen pour cette audience qui a permis un échange constructif sur l'ensemble des sujets souhaités par la délégation.

Un heureux constat : les JO des 17 et 22 septembre 2013 annoncent l'accès à l'IGEN de six personnes, toutes IA-IPR.

Le choix par le Ministre Vincent Peillon de pédagogues reconnus et appréciés est à saluer. L'accès de collègues à l'IGEN correspond à une évolution de carrière conforme à nos attentes.

Nous adressons nos plus vives félicitations à : Miriam Bénac, Gabrielle De Groër, Monique Dupuis, Dolorès Beauvallet, Marc Pelletier et Samuel Viollin.

Audience avec Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines

Le mercredi 25 septembre, Madame Gaudy, Directrice Générale des Ressources Humaines, reçoit en début d'après-midi Bernard Lehalle et Roger Keime pour un échange quant au suivi du dossier de la redéfinition des missions des IA IPR et un point quant aux différents aspects revendicatifs évoqués lors des trois réunions de l'agenda social 2013.

Cette rencontre est un préalable aux négociations à venir sur le métier d'inspecteur dans le cadre des ateliers de la Refondation pilotés par le Directeur adjoint de Cabinet, Bernard Lejeune.

La protection contre les risques du métier

Notre Président a rencontré Roger Crucq, Président de la FAS & USU (Fédération des Autonomes de Solidarité) et s'est entretenu avec lui pour que soit présentée cette association avec laquelle un partenariat de notre syndicat est envisagé.

Une convention comme celle déjà nouée avec le ministère, plusieurs rectorats, plusieurs syndicats d'enseignants pourra se faire si le Conseil Syndical du 6 novembre l'approuve.

Où en sont les Autonomes de Solidarité Laïques à cette rentrée scolaire ?

Nous nous engageons dans cette nouvelle année scolaire alors que plus de 460 000 personnels d'éducation sont adhérents aux Autonomes de Solidarité Laïques, ce qui est considérable. Nous mutualisons, avec nos amis de la MAIF, autour de notre « Offre Métiers de l'Éducation » près de 55% des enseignants de l'enseignement public et un peu plus de la moitié des personnels de direction.

Notre présence dans tous les départements de France métropolitaine et d'Outre-Mer, nous permet une réelle efficacité, tant pour ce qui concerne nos interventions lorsqu'un adhérent est confronté à une difficulté que lorsqu'il s'agit de contribuer aux efforts de prévention. Il n'est pas rare, par exemple, que l'équipe de l'ASL (militants ou avocats conseils) intervienne à la demande d'un responsable d'établissement ou d'un inspecteur pour évoquer, à l'occasion d'une réunion de travail, des situations professionnelles sources de conflits tels l'usage des réseaux sociaux, les obligations de signalements ou les droits et devoirs inhérents aux diverses fonctions.

Quelles sont les relations entre les Autonomes de Solidarité Laïques et l'institution ?

Elles sont historiques, les militants des ASL étant eux-mêmes personnels d'éducation. Ils en connaissent parfaitement les fonctionnements et même s'ils défendent les intérêts de leurs adhérents, tentent toujours de le faire en essayant d'abord qu'un dialogue se noue à nouveau entre le collègue en difficulté et sa hiérarchie. Tout comme sont recherchées des solutions alternatives à la saisine de la justice ; il est, dans la très grande majorité des situations, recommandé à l'adhérent d'informer son Chef d'établissement ou son Inspecteur de la situation dont il se dit la victime.

Cette complémentarité sincère est confirmée par la convention signée le 20 novembre dernier entre le Ministre de l'Éducation Nationale et moi-même au nom des Autonomes.

Ce texte de cadrage engage les militants, les avocats conseils et les services de l'Éducation Nationale (Rectorats, Inspections Académiques lorsqu'il s'agit, avec l'accord du fonctionnaire adhérent, de s'informer mutuellement sur une situation parfois fâcheuse à laquelle il est confronté. De même, l'intérêt des deux partenaires étant commun, des actions d'information ou de formation peuvent être organisées par les ASL.

Le Ministre, dans un entretien actuellement en ligne sur notre site internet (<http://www.autonome-solidarite.fr/>), réaffirme sa grande confiance dans notre organisation car il lui reconnaît les valeurs qui sont celles de l'École de la République et son capital de compétences nécessaires à la préparation des jeunes collègues qui entrent dans la carrière.

Les personnels d'inspection et d'encadrement adhérent-ils aux ASL ?

Oui et nous avons, à plusieurs occasions, apporté notre soutien juridique à des personnels d'encadrement, IEN ou Inspecteurs d'académie, emportés dans des situations conflictuelles malheureuses pour lesquelles la protection due aux fonctionnaires ne s'appliquait pas d'emblée. Certes, un événement de ce type est rare, mais lorsqu'il se produit, l'Autonome ne renonce pas à intervenir.

Nous soutenons l'idée qu'il est nécessaire, dans une démocratie, d'être organisé et syndiqué. L'appartenance à telle ou telle organisation est de la responsabilité de chacun. Nous entretenons d'excellentes relations avec les syndicats de la FSU ou de l'UNSA et avons signé des protocoles avec certains d'entre eux.

Nous aurons plaisir à intervenir au futur Congrès de votre syndicat en mars 2014.

Libres paroles

« Tombeau de Josette »¹,

Telle qu'en elle-même enfin l'éternité la change, voici venu le temps de la rédemption de Josette. Elle nous reçut en des temps encore proches, en lieu et place de Luc, sans doute trop occupé par d'autres combats... J'eus donc l'honneur avec Roger et quelques autres, de partager une table (de négociation !) avec son aréopage administratif où nous avons découvert la présence inattendue de quelques BB² bien peu naïfs. Au cours d'un échange faussement ouvert, nous apprîmes donc que tout était négociable dans la **gouvernance académique** à venir. Nous apprendrions plus tard que les textes étaient déjà dans les parapheurs ministériels, pour le printemps, après les élections (le coup passa si près !). Tout était donc préparé pour que la gouvernance académique soit confiée aux DASEN plus zélés et dociles, et aux chefs d'établissements pour l'évaluation des enseignants. C'était la mort annoncée de nos missions pédagogiques. L'inspection, que Luc avait qualifiée à une heure de grande écoute "*d'obsolète, injuste et inefficace*", vivait ses dernières heures : il nous resterait toujours de quoi nous occuper au Rectorat à remplir et analyser des tableaux Excel ! Fort heureusement, cette histoire d'une mort annoncée prit fin au printemps suivant !

Et nous voici dans une tout autre ère, en 2013 : reçus solennellement le 17 mai à la Mutualité (dont nous avons par nostalgie gardé l'adresse), puis es qualités le 28 août par le ministre *ipse* et son directeur adjoint de cabinet !

Heureuse surprise, le ministre se dit préoccupé par les évolutions de nos missions qui, je le cite, nous "**ont éloignés du cœur du métier**" -voir le compte-rendu de l'audience sur le site- Mieux, il se renseigne précisément sur nos conditions d'exercice et l'attractivité du métier, et sur nos revendications. Conformément à son discours du 17 mai, il souhaite **réaffirmer la place du pédagogique** dans la gouvernance académique. Ipso facto, il reconnaît de nouveau l'expertise des inspecteurs, et leur place décisive dans la mise en œuvre des réformes à venir.

Vous voyez bien que nous sommes dans l'au-delà du monde de Luc et Josette, et que, vu de Sirius, le changement pour les IA-IPR, c'est pour demain.

Sirius

Deux dates importantes à retenir :

- **Mercredi 6 novembre : Conseil Syndical à Paris**
- **Dernière semaine de mars : deux journées pour le Congrès 2014, celui du cinquantenaire du corps des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux. Il se tiendra en milieu de semaine dans un lycée hôtelier de province.**

¹ Bien sûr, nos lecteurs, cultivés, auront reconnu ici une figure bien connue du discours littéraire, voir « *Tombeaux et hommages de Mallarmé* », il ne s'agit nullement de souhaiter la mort du pêcheur !

² Il s'agit de l'échelle Lettres BBbis s'intercalant entre l'échelle B actuelle et l'échelle Lettres C demandée par le syndicat lors de l'agenda social.

Page UNSA**Retraites : position fédérale UNSA**

Au BN élargi du 9 septembre 2013, à la lumière des mandats et objectifs de l'UNSA, ont été examinées les annonces du gouvernement et les différentes mesures contenues dans le pré-projet de loi.

Pour le financement à long terme, la fédération avait dit son opposition à toute accélération du calendrier de montée en charge des durées de cotisation prévue jusqu'en 2020. L'allongement de la durée de vie ne peut rester sans effet sur la durée de cotisation, mais les 44 ans évoqués par le rapport Moreau sont inacceptables, d'où un refus de toute nouvelle augmentation des bornes d'âge : à la lecture du projet de loi, le BN constate que ces revendications *ont été globalement entendues*.

Pour le financement à court terme, l'UNSA, réservée quant au recours à la CSG, était favorable à une augmentation **progressive et modérée** des cotisations. Si elle n'excluait pas une participation des retraités à l'effort collectif, elle avait signalé son opposition à un recours à une désindexation des pensions, tout comme à la suppression de **l'abattement fiscal de 10%** dont bénéficient aussi les retraités.

Le BN de l'UNSA constate que le gouvernement ne l'a entendu que partiellement.

Concernant le décalage de six mois de la revalorisation annuelle des pensions, le syndicat souhaite que les petites pensions en soient exclues. La prise en compte de la pénibilité est une avancée sociale considérable qui concernera des millions de salariés. Au-delà d'une réforme en cours indispensable pour **sauvegarder l'essentiel**, le BN rappelle que le retour de la croissance et de l'emploi constitue la vraie clé de la sauvegarde de notre système de retraite et de l'ensemble de notre **protection sociale**

Intervention de Roger Keime au Conseil National UNSA Éducation, 18 et 19 septembre

Il salue le Conseil National UNSA Education. (...)

« Les inspecteurs pédagogiques régionaux et les DASEN, inspecteurs d'académie sont conscients du rôle qu'ils ont à jouer pour que les professeurs soient **reconnus** dans leurs missions essentielles. Les réflexions sur la gouvernance sont au cœur de nos préoccupations pour que soit redonné au PÉDAGOGIQUE son rôle, rien que son rôle, mais tout son rôle. Il s'agit de s'opposer à un monde dans lequel les institutions sont mises à bas. Le syndicat des IA-IPR, en toute loyauté avec la refondation de l'École veut la réussite de la formation des jeunes professeurs et œuvrera à ce que les ESPE offrent le cadre adapté.

Pour rencontrer et accompagner les professeurs débutants et aussi inspecter les professeurs titulaires pour faciliter la fluidité des carrières tel l'accès à la H-CI fondée sur la qualité des acteurs, nous souhaitons agir au mieux des intérêts des élèves et de leurs professeurs par des rencontres professionnelles dans les établissements valorisant les acteurs reconnus, agissant et enseignant (...)

Je voudrais dire ici la satisfaction de mes adhérents à être à vos côtés dans l'UNSA, et remercie Laurent Escure, le secrétaire général, et à travers lui toute l'équipe fédérale, pour leur écoute, leur intermédiation, et leur **militantisme lucide et exigeant.** »

Analyse des Retraites 2013

A la date de la CAPN du mouvement du 23 août, 76 collègues avaient fait valoir un départ à la retraite pour l'année civile 2013. Si 67 d'entre eux étaient à la H-CI, 9 partent au dernier échelon de la CN dont 5 âgés de moins de 61 ans au 1^{er} janvier 2014 – quatre nés en 1953 et une née en 1955 - partent par choix personnel.

La majorité de nos collègues choisit de partir âgés de plus de 60 ans et de moins de 63 ans : ainsi, 50% d'entre eux sont nés entre février 1951 et août 1953. Un quart part à l'âge de 65 ans révolus, soit 19 (25%) nés entre novembre 1947 et novembre 1948.

Le tiers des partants sont des IA-IPR Administration et Vie Scolaire, soit 25 dont 10 détachés dans des fonctions administratives (6 DASEN et 4 DAASEN), dont 6 sur des postes de conseillers (trois aux ministères de l'EN – DGESCO- et des universités – DGESIP, dont 3 près de recteurs). Huit exercent la fonction établissements et vie scolaire et un est resté sur un poste 1^{er} degré.

Les 51 IA-IPR de disciplines se distribuent en :

- Neuf en Lettres
- Huit en mathématiques
- Six en histoire géographie
- Onze en sciences (SVT, STI, SPC)
- Neuf en LV (allemand, anglais, espagnol, italien)
- Quatre en économie gestion
- Deux en EPS
- Un en Arts plastiques et un en SES

Onze collègues sont partis à la retraite entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2013, huit l'ont fait entre le 1^{er} juin et le 31 juillet, quarante-cinq – 60%- sont partis dans le mois de la rentrée entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre.

Douze partiront avant la fin de l'année civile (entre le 5 octobre et le 31 décembre).

La liste nominative des collègues paraîtra dans le numéro 73 de novembre décembre. Nous les incitons à poursuivre leur adhésion au SNIA-IPR qui défend leurs intérêts dans le cadre de la Fédération.

Saluons tout particulièrement nos 4 Délégués Académiques qui n'auront pas manqué de susciter de l'appétence à la fonction : Claude BRUNAUD à Limoges, Patrick DUPRAT à Bordeaux – ancien membre du BN-, Jean-Luc MARTEAU à Lyon et Anne-Marie WOMMELSDORF à Toulouse.

CAPN DU 23 AOUT

Troisième mouvement

Discipline	Civilité	Nom d'usage	Prénom	affectation actuelle	Affectation CAPN du 23 août 2013
EVS	M.	LASSOUED	Djemai	MISSION LAIQUE FRANCAISE	VERSAILLES
	M.	MICHELIN	Joël	DAFPIC POITIERS	POITIERS
	Mme	OCTAVE	Liliane	CORSE	NICE
LETTRES	M.	PERROT	Vincent	AMIENS puis ROUEN (CAPN du 17 juin 2013)	CAEN

Liste d'aptitude

Spécialité d'inscription	Académie (ou organisme d'origine)	Civilité	NOM	Prénom	affectation au 1er septembre 2013
AVS	PARIS	Mme	VASSILIEFF	Catherine	CRETEIL (Démission)
AVS	REIMS	M.	DENOYELLE	Thierry	REIMS
AVS	TOULOUSE	Mme	DUDE	Maité	DAA SEN TOULOUSE
AVS	CRETEIL	Mme	GUILHEM	Maryse	CRETEIL
AVS	AEFE - PARIS	Mme	GRAFTO	Myriam	AEFE PARIS
AVS	REIMS	M.	LEDOUX	Jean-Yves	DAFPIC REIMS
AVS	VERSAILLES	M.	SEKSIG	Alain	VERSAILLES
ECONOMIE-GESTION	NICE	M.	CORNU	Dominique	NICE
ECONOMIE-GESTION	LYON	Mme	MONMARON	Véronique	CLERMONT-FERRAND

Détachement

DISCIPLINE	CIVILITE	NOM	PRENOM	ACADEMIE D'ORIGINE	CORPS D'ORIGINE	ACADEMIE DE DETACHEMENT
ALLEMAND	Monsieur	SCHMITZ	Benoît	LILLE	PRAG	AMIENS
	Monsieur	WALTER	Christian	LILLE	PRAG	LILLE
ANGLAIS	Madame	CECIL	Helen	REUNION	PRAG	MAYOTTE CONVENTION AVEC REUNION
	Madame	PIERRET	Nathalie	REIMS	PRAG	REIMS
	Madame	VALENTIN	Michèle	REIMS	PRAG	ROUEN
ARTS PLASTIQUES	Madame	PERRIN	Valérie	CLERMONT-FERRAND	PRAG	CLERMONT-FERRAND
ECONOMIE GESTION	Madame	BOUILLART-CHEREAU	Caroline	LILLE	Maître de conférences	ROUEN
	Madame	COLOMBARI	Isabelle	AIX-MARSEILLE	PRAG	NICE
ESPAGNOL	Madame	JEGO	Anne-Françoise	NANTES	PRAG	NANTES
EVS	Madame	BAFFALEUF	Dominique	LIMOGES	PERSDIR	DIJON (démission)
	Madame	BERRIVIN	Solène	REIMS	PRAG	REIMS
	Madame	BLANCHARD	Chantal	ROUEN	PRAG	ROUEN
	Monsieur	DELAPORTE	Daniel	CAEN	PRAG	CAEN
	Monsieur	KRIEF	Philippe	CRETEIL	PERSDIR	LIMOGES
	Monsieur	OUVRARD	Alain	VERSAILLES	PERSDIR	VERSAILLES
	Madame	TEMPLIER-THOMAS	Christine	NANTES	IEN	RENNES
HISTOIRE- GEOGRAPHIE	Monsieur	CASSOU	Thierry	CORSE	PRAG	CRETEIL
	Monsieur	TRINTIGNAC	Alain	MEN DGRH	IEN	CRETEIL
LETTRES	Madame	KIEFFER	Marie-Laurence	NANCY-METZ	PRAG	NANCY-METZ
	Monsieur	PAYELLE	Olivier	PARIS	PERSDIR	ORLEANS-TOURS
MATHEMATIQUES	Monsieur	BRUCKER	Christian	STRASBOURG	PRAG	LIMOGES
	Monsieur	DURAND	Michel	POITIERS	PRAG	POITIERS
PORTUGAIS	Monsieur	ROSA	José	GUYANE	PRAG	GUYANE
SES	Monsieur	DELER	Jean-Yves	CLERMONT-FERRAND	PRAG	DIJON
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Monsieur	VITALE	Philippe	PARIS	PRAG	CRETEIL
SMS	Madame	BOYS	Sophie	LILLE	PRAG	LILLE
SVT	Madame	HOPPENOT	Sophie	VERSAILLES	PRAG	VERSAILLES

BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR (2013-2014)

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADEMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2): montant fixé par le bureau du 07/03/2012,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.



La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques⁽¹⁾ (mallette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400⁽²⁾

(1) Un seul exemplaire par établissement scolaire du 1^{er} et du 2nd degré, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur www.casden.fr.
(2) Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (0,15€ la mn en France métropolitaine).



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture